

tout le monde à la fois, à la manière de Grand frère en quelque sorte, que les provinces n'admettent pas tout simplement que ce que le gouvernement fédéral fait pour elles est pour le mieux dans le meilleur des mondes. Bien sûr, nous avons conscience d'une certaine discrimination. Lors de certaines conférences passées, les premiers ministres prirent la mouche et s'en allèrent, et appliquèrent des mesures unilatérales. Cela s'est produit non seulement dans une province mais dans plusieurs d'entre elles. Je crois qu'il faudrait prendre garde de répéter cette erreur.

● (1420)

Nous voyons ici que l'un des buts du bill est d'élargir la base de l'assiette fiscale qui entre dans le calcul de péréquation des recettes. Je me rappelle aussi qu'en mars 1972, le chef de l'opposition a longuement parlé du besoin d'incorporer l'élément recettes municipales de base des recettes pour obtenir cette péréquation. Je crois que c'est louable, mais si on avait pu inclure les recettes municipales, les provinces auraient pu faire davantage pour atténuer les taxes municipales déjà élevées mais qui s'accroissent encore rapidement. Cela permettra aux municipalités, le cas échéant, de consentir des rabais aux contribuables qui paient l'impôt scolaire à la municipalité.

Quant à nous, nous n'avons aucune objection. Il faut se rappeler que, avec tous les paiements de péréquation versés dans tout le Canada en 1970-1971, et ce sont les dernières statistiques révisées du gouvernement du Canada en février 1973, les provinces ont reçu quelque \$899,227,000. Si on ajoute à cela les subventions conditionnelles et autres versées par le gouvernement aux provinces, nous obtenons un total de \$2,539,904,000, ce qui est une somme fort considérable. Il est intéressant d'étudier la répartition des crédits et la ventilation des différents versements aux provinces.

Quoi qu'il en soit, pour ce qui est de l'enseignement postsecondaire, le total est de \$388,269,000. Chose curieuse, la somme la moins élevée est celle de la Nouvelle-Écosse qui n'a reçu que \$1,341,000. Le ministre pourrait peut-être étudier les tableaux et expliquer les versements faits aux institutions provinciales aux fins de l'enseignement postsecondaire. Cela se trouve au tableau intitulé Résumé des contributions fédérales versées aux provinces et de certains paiements aux institutions des provinces; le gouvernement regroupe les deux catégories. Comme je l'ai dit, la Nouvelle-Écosse a reçu \$1,341,000 et le montant le plus élevé a été payé à l'Ontario, soit \$143,409,000. Le Québec a reçu \$114,115,000, et ainsi de suite jusqu'au bas de la liste.

M. Paproski: Qu'a obtenu l'Alberta?

M. Lambert (Edmonton-Ouest): L'Alberta a obtenu le troisième montant en importance, \$54,000,000, et la Colombie-Britannique, \$15,464,000.

M. Paproski: L'idée de promouvoir vos intérêts ne vous répugne pas, John.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): L'autre intérêt mentionné par le ministre, en plus de l'accroissement de l'assiette fiscale ainsi que de la prolongation des accords de financement de l'enseignement postsecondaire jusqu'en 1977, découle de l'approbation du bill C-211 concernant l'augmentation des allocations familiales. Ainsi, parce que la province de Québec avait obtenu trois points d'impôts sur le revenu des particuliers au lieu des paiements que lui aurait versés le gouvernement du Canada aux termes de la loi sur les allocations aux jeunes, ce qui faisait partie de

Arrangements fiscaux fédéraux-provinciaux—Loi ses dispositions de retrait, le gouvernement du Canada recouvrera maintenant trois points d'impôt sur le revenu des particuliers.

J'ai étudié le bill très attentivement, mais il y a un point que je n'ai pu trouver, celui de la garantie pour la Nouvelle-Écosse. Je me demande à quel article elle figure parce que le ministre en a parlé, mais je n'ai pu le trouver et il n'y a pas de notes à ce sujet. Mon collègue le député de Fundy-Royal parlera de l'enseignement postsecondaire, et je crois que nous pourrions poursuivre la discussion article par article.

M. Saltsman: Monsieur l'Orateur, je voudrais tout d'abord soulever la question de privilège pour signaler que même si la période de temps écoulée semble avoir été beaucoup plus longue, il y a 31 ans aujourd'hui, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) venait pour la première fois siéger en cette enceinte.

Des voix: Bravo!

Mme Morin: Il est temps qu'il aille au Sénat.

L'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre.

M. Baker: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je suis très heureux que le député qui vient de parler ait mentionné cet anniversaire. Je suis un des députés qui représentent une circonscription dans laquelle de nombreux députés élisent résidence lors de leur séjour à Ottawa, et de fait, la circonscription de Grenville-Carleton en compte un grand nombre. Parmi les plus éminents se trouve le député de Winnipeg-Nord-Centre. Il apporte une grande distinction à la rue où je demeure—il habite en face de chez moi—et je peux le voir chaque matin quitter la maison en même temps que moi, de sorte qu'il ne peut jamais me dépasser.

● (1430)

J'aimerais encore, à cette occasion, féliciter mon honorable ami et voisin. Je ne veux pas que l'on en déduise quoi que ce soit d'extraordinaire, pourtant je me permettrai de terminer en disant que le député de Winnipeg-Nord-Centre et moi-même partageons la même déneigeuse. C'est une association organique bien différente de celle dont nous entendons parler à la Chambre et, une fois encore par votre intermédiaire monsieur l'Orateur, je désire présenter au député les félicitations de notre parti.

L'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Tout en comprenant ces remarques et l'événement commémoré, je ne pense pas que nous puissions poursuivre dans cette voie, bien que je ne puisse empêcher personne de parler, à moins que nous ne revenions aux motions ou que nous trouvions une autre procédure.

[Français]

M. Eymard Corbin (Madawaska-Victoria): Monsieur l'Orateur, si j'ai bien compris, on célèbre aujourd'hui un anniversaire qui concerne le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), et l'honorable député de Grenville-Carleton (M. Baker), qui vient de prendre la parole, s'est référé au fait que plusieurs députés de l'extérieur résident dans sa circonscription. En ce qui me concerne, je dois dire, monsieur l'Orateur, que je réside dans ce quartier d'Ottawa qui est habilement représenté à la Chambre des communes par nul autre que le ministre des Finances lui-même (M. Turner).